

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SUR L'ÉTAT MORAL DE LA SUÈDE.

On écrit à l'Ami de la Religion.

Dheime, le 1er. septembre 1843.

Monsieur le Rédacteur,

On vient de me montrer dans un de vos derniers numéros de juillet un article sur l'état de la Suède. C'est avec un extrême plaisir que j'ai vu qu'on commence enfin à s'occuper un peu de connaître ce pays si près de nous, et cependant moins connu en France, sous le rapport religieux et moral, que la Chine ou le Japon. Souffrez donc que je vous communique quelques éclaircissemens sur l'état moral de ce pays luthérien, tels que j'ai pu les puiser sur les lieux mêmes. J'espère qu'ils feront sur vos lecteurs la même impression salutaire qu'ils ont faite sur moi-même; je veux dire qu'ils les convaincront ou du moins les confirmeront dans leur conviction: que la religion catholique seule est capable de répandre ou de conserver la véritable civilisation dans le monde, en lui apprenant le vrai dogme et la vraie morale.

Pour atteindre mon but, je ne ferai que transcrire quelques notes de mon journal, que j'ai prises pendant les six premiers mois de l'année courante 1843, ou sur des feuilles ou d'après des bruits généralement répandus et accrédités. Ce ne sont donc pas des réflexions philosophiques ou théologiques que je vais vous adresser: je vous laisse ce soin, Monsieur le Rédacteur, si vous le jugez à propos; pour moi, je me borne à vous citer des faits, et des faits tout nus, me réservant seulement le soin de les éclaircir autant que je le croirai utile.

Il ne sera pas nécessaire d'averir qu'en Suède, comme dans tous les autres pays protestans, le dogme et la morale sont prêchés de par le roi, et que la police surveille le curé ou l'évêque, même dans ses sermons, qu'il est obligé de lire mot à mot, pour pouvoir les présenter ainsi, à la première réquisition, à ses juges dans la foi. Eh bien! quels sont donc les fruits de cette grâce royale dans le protestantisme? Que l'année passée le gouvernement norvégien s'est vu obligé de convenir: *Que, si l'état moral continue dans la même progression, au bout de deux ou trois décades d'années, la société se dissoudra d'elle-même, parce qu'on ne sera plus en état de contenir les coupables.* La Suède ne se trouve-t-elle pas dans un état analogue? On dit bien qu'ici les crimes diminuent: ainsi l'année passée il ne doit y avoir eu à Stockholm, sur une population d'environ 80,000 âmes, "qu'à peu près 3,900 personnes d'arrêtées par la police, 100 de la part du gouverneur, et à peu près 1,000 qui ont été jugées par le tribunal suprême (kammarsrætt) dont cependant une grande partie a été emprisonnée par la police. (*Aftonblad*, 10 mars 1843.)" Ainsi il n'y aurait plus qu'une personne sur 16 ou 17, tandis qu'on m'assure que l'année auparavant on en avait compté 1 sur 13 arrêtée par vol.

Si vous demandez la raison de tant de crimes, on vous dira que c'est ou la pauvreté ou l'abus de la boisson qui y pousse le peuple. Ainsi on vous dira, par exemple, "que dès 1837 la capitale comptait 13,100 personnes, par conséquent la 6e. ou 7e. partie des habitans, qui n'étaient pas en état de se soutenir elles-mêmes, mais qui, par défaut de travail ou par d'autres raisons, étaient tombées au point déplorable de mourir de faim et de froid, ou de vivre d'aumônes: 13,100 indigens! proportion bien plus grande par rapport à la population (80,000), que dans tout autre pays et dans toute autre ville en Europe, si l'on en excepte quelques momens de crise dans les districts manufacturiers de l'Angleterre, où néanmoins l'état de la classe ouvrière est en général bien meilleur qu'ici. Et cependant le nombre doit encore avoir augmenté depuis, tandis que les organes officiels du gouvernement ne contiennent que des peintures brillantes de fêtes et de plaisir; car on ne descend pas des salons de la cour dans les cabanes des pauvres et jusqu'à leur misérable lit de paille, pour en joindre la description à ces pièces qui seront placées dans les archives de l'Etat. (A. B. 15 décembre 1842.) (1)"

(1) Jamais, en effet, je n'ai vu les pauvres aussi déguenillés qu'en Suède. On ne peut pas faire deux pas sans rencontrer, même parmi la classe ouvrière, des gens dont l'habit, non-seulement montre la corde, mais laisse voir en bien des endroits la peau humaine, sinon la chair même, parce que la vermine ou la gale, dont cette classe d'hommes ne manque jamais, aura mangé la peau. Le soir vous voyez ces malheureux sortir par pelotons de la ville, au vu et su de la police, pour aller, hommes, femmes, enfans, tous pêle-mêle, chercher un gîte pendant la nuit sur ou sous un arbre dans le bois. Pendant l'hiver on les reçoit dans une maison *ad hoc*; mais on en trouve tous les matins quelques-uns morts de froid ou de faim sous des portes cochères ou autres lieux semblables.

Du temps des catholiques, m'a-t-on assuré, le pays doit avoir été bien plus peuplé et beaucoup mieux à son aise, et certes un autre Cobbette trouverait ici d'excellentes choses à dire.

D'où vient donc maintenant cet état de misère? De l'abus de l'eau-de-vie, répond-on. Heureusement pour le pays, on parle beaucoup de société de Tempérance, et déjà on veut en remarquer les heureux effets; si bien que, ce printemps, les journaux ont pu annoncer l'heureuse nouvelle que, dans un village de la Suède, on a célébré une nocce sans qu'une seule goutte de la terrible boisson ait été consommée. Mais cette société ne pouvait guère se former sans de très-forts combats. Non-seulement on cherchait à jeter le ridicule sur elle; mais même des curés l'ont combattue comme anti-luthérienne. Il y en a un, entre autres, qui, craignant de n'être pas entendu d'un assez grand nombre de personnes, a cru devoir élever sa voix dans les journaux, et dans ce pays où, suivant l'expression de l'archevêque d'Upsal, l'instruction primaire n'aboutit qu'à produire des lecteurs de journaux, un article pareil a fait beaucoup de sensation. Eh bien, que dit-il? Il prouve aussi clairement que le jour que de telles sociétés sont catholiques, mais non pas évangéliques, luthériennes; que ni Luther, ni Jésus-Christ n'ont défendu la boisson, et, pour preuve, il cite les noces de Cana. Je ne sais si, pour Luther, il n'a pas cité la chanson trop connue qu'on chantait quand on voulait vivre à la luthérienne: *Wer nicht liebt weib, wein und sang, der bleibt ein Narr sein Leben lang und Narren sind wir nicht* (qui n'aime pas les femmes, le vin et le chant, reste un fou toute sa vie, et nous ne sommes pas des fous). Au moins ces paroles auraient trouvé bien de la sympathie dans les cœurs des Suédois, soit à cause des penchans trop naturels à tout homme, soit par respect pour le "grand réformateur" qu'on adore presque dans ce pays, où, loin d'avoir honte, comme partout ailleurs, de s'appeler luthérien, on s'en fait le plus grand honneur. Aussi j'ose dire que, si le disciple doit ressembler au maître, le Suédois mérite de porter le nom de son maître. Vous avez déjà remarqué qu'on n'aime que la boisson, tellement que dans les fêtes publiques on se glorifie généralement d'être Bacchi barn (enfant de Bacchus.) Et quant au chant et au plaisir, on est réellement fou, si bien qu'à chaque instant vous lisez sur les annonces (dont au moins la moitié du journal est pleine), que tel jour, telle personne donnera, avec une permission royale, un concert dans telle église, et l'autre moitié de la feuille rend compte de la pièce de théâtre à jouer ou qui vient d'être jouée. Voir même le journal du clergé.

Quant aux femmes, je ne sais si les Suédois savent dans leur langue la belle prière du patriarche de Wittenberg (que Feller rapporte dans son article Luther). "O Galt des Guete, bescher uns.... viele Weiber und wenig Kinder." En tout cas ils semblent bien moins heureux que le maître qu'ils se sont choisi; car Luther n'a eu, autant que je sache, qu'un seul enfant à nourrir, outre les six légitimes que Kethe lui a donnés (le premier, quinze jours après son mariage, au rapport d'Erasmus), tandis que la statistique des naissances à Stockholm, pendant l'année 1842, que les journaux ont publiée au commencement du mois de janvier 1843, prouve que le nombre des enfans illégitimes est presque égal à celui des légitimes. L'année auparavant, la proportion des illégitimes aux légitimes était comme 6-7. Or, tant de désordres ne peuvent venir que de l'insuffisance du luthéranisme à rendre le peuple moral; car la police fait tout pour les empêcher. Non-seulement elle ne souffre aucune maison publique, non-seulement elle ramasse presque toutes les nuits un grand nombre de femmes errantes; mais la loi de Suède exige même que toute fille, à l'exception des nobles, soit sous la surveillance d'un parent ou d'une autre personne sûre, qu'elle oblige de répondre de leur conduite, et de payer une forte amende pour la fille qui se conduit mal. Ajoutez à cela qu'à la moindre faute qu'on commet, on est envoyé par la police même à son curé, pour être instruit par lui de ses devoirs. Le Suédois ne peut pas faire un pas sans avoir sur lui un certificat de son curé qui atteste qu'il connaît suffisamment sa religion, et qu'il s'est approché dans le cours de l'année de la confession et de la communion; sans quoi il est réputé hors la loi. Eh bien! que suit-il de toutes ces lois, excellentes pour tout autre pays? C'est que la fille qui a besoin de quelqu'un qui réponde pour elle va payer à tel sergent ou caporal une certaine somme, afin qu'il la laisse, léger avec lui dans la même maison sous le titre de lavange ou repasseuse; tellement qu'on trouve de ces malheureux, qui, par charité envers le prochain, se voient obligés de répondre pour 4 ou 5, qu'il faut loger dans la même maison, et quelques autres qui peuvent loger au-dehors. Les

personnes en service, pour qu'il ne leur arrive pas pis, se croient obligées de s'entendre avec le maître, etc.

Ces désordres ont-ils peut-être leur source dans la difficulté de se marier ? Mais quelle difficulté doit-il y avoir pour les mariages dans un pays où le divorce est connu, et où l'on se sépare tout aussi facilement qu'on s'unit, en déclarant le consentement mutuel devant l'autorité ? Il faut donc en chercher plutôt la cause dans le principe de Luther, qui écrit à Mélanchton : "*Peccandum est.. esto peccator et peccu fortiter ; sufficit quod agnovimus per divitias gloria Dei, Agnum qui tollit peccatum mundi. Ab hoc non avellat nos peccatum, etiamsi millies millies uno die fornicemur aut occidamus.*"

Mais, me demandez-vous, est-ce que le clergé prêché cette doctrine en chaire ? C'est ce que je ne crois pas, car, autant que j'ai pu m'en convaincre, on a même éliminé des ouvrages de Luther, tout ce qui pourrait paraître choquant ; et en chaire, j'ai entendu dire formellement : "Qu'on a beau croire aussi fermement qu'on voudra que Jésus-Christ est mort et a satisfait pour nous, si on n'exerce pas la charité envers le prochain, on ne pourra pas être sauvé." Mais ce qu'on ne prêché pas en parole, on le prêché en action. Et, sous ce rapport, il y a bien des bruits qui courent. C'est ainsi que le *Correspondant* de la Scanie rapportait au mois de janvier dernier (*Aftonblad*, 10 janvier 1843), "qu'à la mort d'un certain prévôt et curé dans la diocèse de Lund, il s'est présenté deux veuves du défunt, et que le confrère qui avait rendu au prévôt le service de le marier avec la seconde femme, en a reçu à son tour le même service, de manière que, pour le moment encore, il vit avec deux épouses. Assurément, ajoutait le journal, on a remarqué de pareils faits dans les temps précédents, mais de nos jours ce bruit doit paraître incroyable." Le chapitre de Lund a cité le rédacteur du *Correspondant* devant la justice ; des témoins ont été convoqués ; mais rien n'a été publié depuis sur cette affaire, sinon quelques relations particulières, où, ajoutant encore bien d'autres griefs précédents, on prétendait que c'était la grande majorité des curés qui s'en prenaient coupables. Au mois de mai, on disait généralement qu'un vicillard de bonne famille, qui, dans la nuit du 16-17 mai, s'est pendu, comme les journaux l'annonçaient, ainsi qu'un autre, qui deux ou trois jours auparavant, s'était brûlé la cervelle, étaient des prêtres luthériens. Aux personnes qui semblaient en être étonnées, on répondait tout simplement que de tels faits étaient assez ordinaires. — Mais, me demandez-vous, que disent donc les évêques à tout cela, puisqu'en Suède on a conservé l'ancienne hiérarchie ?

Les curés pourraient presque leur dire comme ce paroissien protestant disait à son curé : "S'il pouvait y avoir un homme plus corrompu que moi, ce serait assurément vous, M. le curé." Mais vous me demandez des preuves. Permettez-moi donc de copier encore quelques mots de mon journal. C'est toujours le *Correspondant* de la Scanie qui va nous fournir le fait. Voici les paroles de l'*Aftonblad*, d'où je l'ai copié. "Le *Courrier* de Scanie rapporte qu'un prélat, un des ornemens du diocèse, ayant quitté ses ongles pour jouir, d'après une ordonnance d'un médecin, de la vie de société dans la ville universitaire, fit de cette ville un rendez-vous (tummelplats) pour de moindres orgies, pour de plus grandes jouissances et plaisirs. Il célébrait notamment si bien le 1er. décembre, au rez-de-chaussée de la maison de la ville, que les révérends Pères se virent forcés de lui donner le *consilium beundi*. Le bruit de quelque chose de semblable était déjà venu à la capitale, mais jamais on n'aurait pu se figurer que la personne en question fût un prélat." Malheureusement, celui-ci n'est pas le seul dont on médise ainsi dans le pays. Un bruit semblable vint troubler la joie commune lors du 25e. Jubilé du roi ; l'évêque qui devait prêcher devant sa majesté fut obligé de renoncer à cet honneur, parce qu'on venait justement de lui intenter un procès pour adultère. Les journaux n'ont pas parlé de ce dernier fait, soit pour ne pas scandaliser davantage le peuple, soit parce que tout le monde en parlait ouvertement. Au reste, on sait excuser le prélat, en disant qu'il est incrédule. On parle bien encore mal de quelques autres évêques, par exemple de l'évêque Heurlin, qui vient d'être élevé, au nouvel an, à la dignité de ministre du culte (le premier évêque ministre depuis la reformation) et dont on interroge un peu plus les antécédens que s'il s'agissait d'un homme ordinaire : mais, parce qu'on parle de lui par haine ou par envie, non-seulement à cause de son nouveau poste de ministre, mais encore à cause de sa paroisse bien grasse que, pour le *salut de ses ouailles*, et peut-être aussi, comme d'autres disent, pour celui de sa bourse, il persiste à conserver toujours, je me tairai sur son compte, ainsi que sur celui de bien d'autres personnes dont on prétend avoir à se plaindre. Il me paraît que les faits certains, accomplis à peu près pendant le cours de six mois, sont plus que suffisants pour prouver mon assertion. Si le clergé luthérien, à tour de rôle, paraît ainsi sur la scène, on ne doit pas s'étonner qu'il soit en général méprisé cordialement de tout le monde, et qu'il soit entièrement hors d'état d'apprendre au monde à devenir moral.

A continuer.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

C'est pour moi un devoir bien flatteur d'être à même de pouvoir raconter, pour l'information de tous les cœurs généreux et compatissans, ce qui vient de se passer dans la paroisse de Berthier :

Une association de Dames dites de la Charité s'est formée dans cette paroisse, à la suite d'une retraite, qui y fut prêchée par Monseigneur de Mont-

réal, il y aura 3 ans le 14 février, ayant pour but, non seulement de visiter les malades, les soulager dans leurs besoins, les encourager dans leurs afflictions, mais encore de venir les enfans pauvres et pourvoir à leur instruction religieuse en les envoyant aux écoles ou les rassemblant à domicile pour leur apprendre le catéchisme, ce qui se fait à la campagne comme au village avec la plus exacte ponctualité, puisque cette admirable société a ses ramifications dans toutes les concessions de la paroisse. Pour parvenir à ce but il fallait des moyens ; or qu'ont fait ces généreuses Dames, toujours ingénieuses et pleines de ressources quand il s'agit de soulager la misère d'autrui ? Elles ont non-seulement poussé le dévouement jusqu'à aller mendier de maison en maison, (et qui pouvait les refuser ?) mais elles se sont mises à l'ouvrage pour utiliser leurs momens de loisir, en dérober même à leurs occupations domestiques et préparer une grande quantité d'objets pour être exposés en vente dans un bazar qui a eu lieu à l'académie, le 9 du présent et dont le produit s'est monté à £24, lequel produit doit être employé pour les objets ci-haut mentionnés, en ajoutant encore que les Dames s'assemblent tous les jeudis, dans la salle publique du presbytère, pour y faire elles-mêmes les habits des enfans pauvres et montrer aux jeunes filles la manière de les tailler et de les coudre. Je dois dire aussi que les messieurs se sont portés au Bazar avec beaucoup de plaisir, afin de seconder le zèle des Dames et Demoiselles charitables qui font l'honneur de la société de Berthier, la consolation des pauvres et que l'on peut donner aussi comme un exemple à la société chrétienne. Honneur donc aux Dames de Berthier de s'être ainsi organisées pour aider les membres souffrants du Sauveur ! Que leur exemple serve aux autres paroisses, afin de bannir de nos chemins la mendicité et les autres vices qui l'accompagnent.

UN TÉMOIN.

Berthier, 19 janvier 1844.

BULLETIN.

Installation de M. Blanchet. — Education — Bonheur des peuples.

Comme nous l'avions annoncé, M. A. M. Blanchet a été installé chanoine-titulaire de la cathédrale, dimanche dernier, avant la grand'messe, suivant toutes les formes canoniques. Avant la cérémonie, le P. Marin fit une instruction pour en donner l'explication, ensuite Mgr. de Montréal, revêtu de ses habits pontificaux, est allé s'asseoir à l'autel pour attendre le nouvel élu. Aussitôt M. Demers, vicaire-général et chanoine honoraire et les chanoines titulaires, en chappe, conduisirent M. Blanchet en cérémonie de la sacristie au sanctuaire, où l'attendait l'évêque. Après le chant du *Veni, Creator*, la lecture de la lettre de collation et la profession de foi du nouvel élu, Sa Grandeur le revêtit des habits de l'ordre, le conduisit solennellement à sa stalle, au pupitre, à la cloche, pour le mettre en possession des droits accordés à cette dignité. Mgr., étant revenu à son trône, entonna le *Te Deum*, pendant lequel il donna l'accolade au nouveau chanoine, qui la reçut, également de tous ses confrères, après quoi il chanta la grand'messe à laquelle Sa Grandeur assista paré.

Le surintendant de l'éducation, M. le Dr. Meilleur, est de retour de Kingston en cette ville depuis le milieu de la semaine dernière. Nous apprenons de source certaine que ce Monsieur tiendra son bureau à Montréal. Nous nous empressons de donner cette nouvelle, parce que nous pensons qu'elle fera plaisir aux amis de l'éducation, et que les rapports des écoles doivent lui être adressés en cette ville. Nous publions aussi le modèle de ces rapports pour ceux qui n'auraient pu s'en procurer. Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore fait leur rapport, s'empresseront de le faire au plutôt et suivront autant que possible la forme indiquée. La seule inspection de ce modèle nous fait croire qu'en le suivant, surtout en faisant signer les maîtres, il en résultera un grand avantage pour le surintendant. Cette forme coupera court à toutes les difficultés et réclamations qui ne pouvaient manquer de s'élever et d'être faites par les instituteurs contre les commissaires, sans cette sage précaution.

Puisque nous en sommes sur l'éducation, nous profitons de cette circonstance pour faire quelques observations sur l'urgente nécessité de se procurer des maîtres et maîtresses qualifiés, telle que l'a si bien fait sentir l'*Ami de la Jeunesse*, dans sa correspondance du 16 courant. On sent aussi combien M. le surintendant y a attaché d'importance, puisqu'il a consacré une grande partie de son rapport à faire voir la nécessité et l'avantage des bureaux d'examineurs. Il est évident qu'un des besoins le plus urgent, c'est d'avoir des maîtres et maîtresses qualifiés sous le double rapport des mœurs et de l'éducation. Cependant nous croyons que pour commencer, il n'est peut-être pas nécessaire d'en avoir un aussi grand nombre vraiment qualifié sous le rapport de la science, qu'on pourrait d'abord le penser. Nous pensons que s'il y avait au village de chaque paroisse une école sur un pied supérieur aux

autres, où les enfans, après avoir appris leurs prières, le catéchisme, à lire et un peu à écrire et quelque chose de la numération, pussent aller se perfectionner, nous pensons, disons-nous, que cette organisation pourrait suffire pour le présent. Nous connaissons des paroisses où la chose se fait avec avantage. MM. les commissaires pourraient de suite presser les maîtres et maîtresses moins capables, de travailler en leur particulier à se rendre plus habiles, s'ils ne veulent pas s'exposer à perdre leur place une autre année. Les allocations feront certainement faire des efforts. Pour les écoles supérieures de village, nous sommes portés à croire qu'on pourrait peut-être trouver un certain nombre de maîtres suffisamment instruits, si on leur donnait un salaire un peu proportionné à leur capacité. Pour cela, si nous avions une suggestion à faire, ce serait d'engager les écoles de fabriques à se mettre sous les commissaires, afin d'avoir droit à l'allocation. Ce serait le moyen de pouvoir payer convenablement un maître, de stimuler par là une louable ambition et de se procurer, sous peu, des maîtres qualifiés sous le double rapport de l'éducation et des mœurs. Nous croyons être assez bien informés pour assurer que les écoles de fabriques peuvent passer sous le contrôle des commissaires sans crainte d'aliéner la propriété des terrains et des maisons d'écoles des dites fabriques. On nous a assuré que la chose pourrait se faire d'après la loi, puisque cette dernière autorise à lever des maisons. L'usage seulement peut en être cédée pour un tems déterminé, (un an, par exemple,) après lequel la fabrique ou la communauté, (car c'est la même chose pour toutes celles-ci,) pourra reprendre ses droits, si elle le juge à propos. Si nous sommes bien informés, il suffit que les commissaires puissent y faire leurs visites et y avoir une inspection telle qu'ils soient capables de faire rapport avec connaissance de cause. Cette organisation pourrait procurer aux Sœurs et aux Frères des Ecoles Chrétiennes l'avantage d'avoir part à l'allocation. Quant aux écoles normales dont parle notre correspondant du 16, nous sommes persuadé qu'on remplirait parfaitement ses vues et ses désirs en prenant les écoles des Frères pour écoles normales et qu'il serait satisfait des maîtres qui seraient en état de suivre leur méthode et de les imiter. Car c'est sans contredit le système d'éducation élémentaire le plus parfait que nous puissions avoir. Un maître qui a déjà assez d'éducation, mais auquel il manque l'art d'enseigner, peut, avec un peu d'application et de la bonne volonté, se mettre en état, sous ces excellents instituteurs, de faire son école avec méthode et succès, après y avoir passé un mois seulement. Nous en avons l'expérience. Il est vrai qu'il lui faudra surmonter quelques difficultés en commençant, mais avec de la persévérance et un peu de bonne volonté, il ne tardera pas à réussir parfaitement. Nous sommes encore fondé sur l'expérience pour faire ces assertions. Il paraît que le grand secret de leur art consiste surtout à trouver moyen d'occuper sans cesse tous les enfans pendant les heures d'école. Ils s'efforcent aussi de stimuler l'ambition, de suivre une marche méthodique constante et analytique, de proportionner les tâches entre les écoles au tems et à la capacité des enfans. Tous ces moyens peuvent être suivis en tout ou en partie dès à présent. Nous espérons que les plus grands obstacles sont enfin levés, que l'impulsion est donnée et que, par la probité, la prudence, l'habileté et la constance de notre infatigable surintendant, la grande œuvre de l'éducation sera enfin couronné, du succès.

Dans notre numéro du 9, en annonçant la réapparition d'un journal de Québec, nos lecteurs se rappellent que nous nous étions permis une petite réflexion sur un principe qui nous paraissait plus spécieux quo véritable. L'éditeur du journal précité, après avoir observé que les disputes entre personnes qui ne doivent avoir qu'un seul et même but, le bien être de leurs semblables, lui déplaisent souverainement, essaie de maintenir son principe en s'appuyant principalement sur l'histoire des peuples, tant anciens que modernes. Nous sommes bien loin, nous aussi, d'aimer la dispute, si par dispute on entend la chicane. Mais nous croyons que tout ce qui doit tourner à l'avantage de la société, peut faire l'objet des discussions de la presse et nous regardons comme la plus influente sur les masses, celle dont il s'agit ici. C'est pourquoi nous croyons servir notre pays en expliquant notre pensée. Quoique nous ne soyons ni pour le servage et la vilainie, ni pressés d'aller vivre chez les Musulmans, encore moins parmi les nègres de nos voisins, sans nous flatter d'être fort versé dans la connaissance de l'histoire générale des peuples tant, anciens que modernes, nous croyons néanmoins y avoir assez réfléchi, pour être en état de former notre opinion. La na-

ture de l'humanité a toujours été et sera toujours la même. La connaître aujourd'hui, c'est la connaître dans tous les tems. Cherchons donc à y découvrir quelques principes capables de nous guider infailliblement avant d'entrer dans le détail. On sait que l'instruction, bien loin de calmer les appétits naturels et d'étancher cette soif du bonheur qui tourmente le genre humain, ne fait que l'augmenter. Plus il y aura d'instruction populaire, plus la somme des besoins sera grande. L'exigence ne peut donc manquer d'augmenter à proportion des ressources et beaucoup plus encore, parce que l'augmentation des ressources que procure l'instruction ne peut égaler ses exigences. L'expérience est ici d'accord avec la théorie. D'un autre côté l'instruction populaire ne fera jamais le miracle d'établir une certaine égalité dans les fortunes, pas plus que d'élever le plus grand nombre des intelligences au même niveau. On voit que les pays les plus civilisés sont ceux où les fortunes sont plus inégales et colossales, et par conséquent, où il y a plus de serviteurs et de malheureux forcés de se sacrifier aux exigences, aux caprices et aux fantaisies de leurs maîtres. La masse du peuple n'a donc fait que changer de supérieurs; et nous croyons que moins ces derniers seront religieux, plus la première y perdra; parce que nous sommes persuadés que c'est la religion seule, et non l'instruction populaire, qui peut tempérer ce mal nécessaire et inévitable. Le moyen d'améliorer le sort du peuple ne consiste donc pas précisément à l'instruire, mais à rendre ses maîtres équitables, compatissans, charitables et humains, et nous croyons que pour arriver là, il faut que la religion y exerce toute son influence. C'est ce que nous avons voulu dire, quand nous avons observé que nous étions loin de nous extasier sur la félicité effective que les peuples ont retiré des chartes et des principes qui leur garantissent la liberté. Tant que la religion ne fera pas la base des chartes de l'instruction et des mœurs publiques, nous croyons que nous serons longtemps sans pouvoir nous écrier véritablement: *maintenant le peuple est libre, il est heureux.*

RAPPORT des ÉCOLES de la Paroisse de District Municipal de pour l'année 1844.

Remarques.	Signature de l'Instituteur pour servir de Reçu de la somme qui lui a été payée pendant l'année.	
	£ s. d.	£ s. d.
Montant total déposé pour le soutien de l'École pendant l'année.		
Montant total payé à l'Instituteur pour l'année.		
Période d'Instruction pendant l'année		
Nombre d'Écoliers.		
Nombre des Maîtres d'Écoles Publiques.		
Nombre d'Écoles.		
Noms des Instituteurs inscrits par les Commissaires.		

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le bruit court, dit le *Québec Mercury*, que M. Charles Taschereau, membre de l'assemblée législative, a été nommé aide-de-camp provincial de Son Excellence le gouverneur-général. *Canadien.*

ÉTATS-UNIS.

Les discussions du congrès ont repris quelque intérêt, depuis ces derniers jours. D'abord est venue la question de la révision du tarif, qui a été résolue, à trois reprises différentes, dans le sens du *statu quo*. Les premières propositions avaient fixé un maximum de 20 ou 25 pour cent. Les journaux démocrates expliquèrent leur rejet, par la majorité démocratique, en disant qu'elles avaient tort de formuler des chiffres au lieu d'un principe.

Vient alors M. MacDowell dont la proposition voulait "que le comité des voies et moyens reçut mission de préparer un bill modifiant le tarif actuel de manière à fournir un revenu suffisant aux besoins du gouvernement économiquement administré; et n'ayant en vue que ce seul objet." Cette proposition fut rejetée par 102 voix contre 81. Les correspondances de Washington assurent que les 81 voix affirmatives se composèrent de 82 votes démocrates et de 2 votes whigs; et que les 102 voix négatives se composèrent de 60 votes whigs et de 42 votes démocrates, dont 15 appartenant à la délégation de New-York, et 12 à celle de la Pensylvanie. Il est donc établi que le principe de liberté du commerce a été étranglé par ses propres enfans, c'est-à-dire, par ceux qui s'étaient dits ses apôtres jusqu'à présent, et qui lui ont dû leur existence politique. Le *Globe*, journal officiel du locofocoïsme, est assez embarrassé pour justifier cette flagrante apostasie. Il l'explique en assurant que "beaucoup de personnes, convaincues que le comité sera guidé dans ses travaux par les principes de la population MacDowell, n'ont pas voulu appuyer cette proposition, dans la crainte qu'elle n'impliquât une sorte de défiance contre le comité." C'est une interprétation qui manque de franchise et de courage. Il est certain qu'une désertion considérable a eu lieu, dans les rangs des locofocos, sur cette question du tarif. S'il était à faire, la majorité démocrate ne le ferait peut-être pas tel qu'il est, mais ses convictions sont ébranlées par le déficit du trésor, et par l'épave de popularité récente que les doctrines de protection nationale semblent avoir acquises par les progrès du parti *native american*. (1) On n'est donc pas fâché de laisser intacte une œuvre dont la paternité pèse sur d'autres. La seule modification qui y sera probablement apportée sera le décret d'un droit sur le thé et le café, encore cela est-il devenu douteux parce que cet impôt ne sera pas excessivement populaire et que ses adversaires se proposent de montrer combien il serait impolitique de frapper fiscalement le thé qui vient de Chine, au moment où l'on va demander un traité de commerce et de nouveaux débouchés à ce pays.

Au moment où la majorité du congrès donne ainsi un démenti à son passé, la *Revue démocratique* de New-York publie, sur les doctrines de M. Van Buren, relativement au tarif, un article dans lequel ces doctrines sont résumées comme suit, d'après les documens signés du candidat à la prochaine présidence: M. Van Buren est d'avis qu'un tarif ne doit avoir pour but que le revenu public, et accidentellement un but de protection industrielle. Il croit qu'une moyenne de 20 pour cent suffit dans ce but, mais il tolérerait un maximum de 25 pour cent dans les circonstances présentes. Il se prononcerait pour le système des taxes directes, si les partisans du système de protection ne trouvent pas celle d'un droit de 20 pour cent suffisante."

Cette proclamation, à nouveau, des principes de M. Van Buren, acquiert une certaine signification par le rapprochement des faits qui se passent dans le congrès. Ceux-ci prouvent, en effet, que le nouveau congrès, composé d'hommes jeunes faisant leur début sur la scène politique, n'est pas décidé à suivre en tous points la parole du maître, et que, si le nom de M. Van Buren reste sur leur drapeau, il y a une certaine divergence entre les doctrines du corps d'armes et celles de son chef. Cette révélation d'indiscipline, ou si l'on veut, d'indépendance, dont la scission du parti *native american* a déjà donné le signal, est encore mise en relief d'une façon plus frappante par la marche que suit le congrès relativement aux pétitions abolitionnistes. On sait que, depuis dix ans, il a été introduit dans les réglemens de la chambre un article, l'article 21, qui interdit, non seulement la discussion mais même la réception des pétitions réclamant l'abolition de l'esclavage dans les limites de l'Union. Cette mesure, que les représentans des états du sud avaient réclamée comme une égide contre le trouble et les crailleries, a produit un effet contraire à celui qu'on en attendait. Les abolitionnistes ont dit, avec raison, qu'on pouvait condamner leurs pétitions après les avoir lues, si elles étaient inconstitutionnelles, mais qu'on ne pouvait refuser de les lire sans violer le pacte fondamental de l'Union, qui a consacré le droit de pétition sans restriction aucune. Nous devons l'avouer, cette objection est fondée en droit; aussi a-t-elle donnée aux abolitionnistes une énergie et une puissance de forme qu'ils n'avaient pas trouvée dans le fond de la question. Il ne faut donc pas s'étonner que beaucoup de bons esprits se soient décidés à retirer aux abolitionnistes l'arme de ce légtime grief. La majorité de la chambre y paraît résolue, et dans cette majorité figurent beaucoup de représentans du sud. Les journaux nérophiles signalent ce fait comme une victime due aux hommes nouveaux et qui marque les progrès des principes libéraux. Cela est vrai, mais la cause du sud n'en sera que meilleure en étant placée sur son vrai terrain qui est celui de la loi.

En ce qui concerne M. Adams, aux efforts opiniâtres et éloquents duquel sera due cette victoire achetée par dix années de lutte passionnée, M. Adams, disons-nous, aura plutôt servi les intérêts méridionaux qu'il ne leur aura nu. Ce général en chef des pétitionnaires abolitionnistes ne devrait donc attendre ce triomphe qu'avec modestie, et ne pas provoquer ces luttes personnelles, espèce de pugilat législatif, que sa parole acerbe et irritante a trop de fois soulevées. Dans une des dernières séances de la chambre, à propos d'une question de priorité réclamée par M. Ingersoll, il a prononcé les mots de *manuise foi*, que le représentant de la Pensylvanie lui a fait rentrer dans les dents, suivant son énergique expression. De pareilles scènes déshonorent une discussion.

(1) Nouveau parti dont la couleur politique distinctive est d'allonger le tems avant que les aubains puissent être naturalisés.—*Note du Réd. des Mém. Rel.*

La question de l'occupation du territoire d'Oregon (2) commence à prendre, dans le congrès, une importance sérieuse. On ne saurait douter que les hommes d'état de ce pays soient décidés à faire faire un pas décisif dans ce procès qui remonte dans le passé, et qui ne sera jugé finalement que dans l'avenir. Deux espèces de propositions se sont fait jour dans le congrès à cet égard: l'une ayant pour but de décréter d'emblée l'occupation et la colonisation du territoire en litige; mais c'est marcher trop droit à une guerre pour que cela ait chance d'adoption. M. Owen, sénateur, a pris une voie plus modérée et plus sage. On sait que, en 1827, les Etats-Unis et l'Angleterre, remettant à l'avenir l'ajustement de leurs prétentions contraires, ont fait une convention par suite de laquelle ils se reconnaissent le droit d'occuper conjointement certaines parties du territoire contesté, en s'engageant à se prévenir douze mois d'avance, si l'une des deux parties contractantes veut reprendre séparément l'exercice exclusif de ses droits particuliers. M. Owen a demandé que cette signification fût faite au gouvernement britannique, et sa proposition a été renvoyée au comité des voies et moyens.

D'un autre côté, il a été demandé que le président fût prié de communiquer au congrès les correspondances échangées entre les deux cabinets sur cette question. M. Morehead s'est opposé à cette demande et a requis qu'elle fût déposée sur la table. Mais son auteur, M. Allen, a développé la nécessité qu'il y avait que, dans une pareille matière, les deux branches du gouvernement se consultassent et s'éclairassent l'une l'autre. "J'ai lu, a dit cet orateur, un discours de Sir Robert Peel, dans lequel ce ministre a déclaré que si le bill pour l'occupation de l'Oregon, proposé devant ce sénat l'année dernière, avait été adopté, cela aurait été une cause de guerre. L'objet spécial de ce discours a été de nous avertir de rester tranquilles. Mais le ministre, s'il a voulu agir sur nous par l'intimidation, pourrait bien avoir manqué son but. Il ne saurait éveiller l'amour-propre et l'honneur du peuple américain plus efficacement que par cette menace." La discussion de la motion de M. Allen a été remise à hier lundi. Mais quelque en soit le sort, elle n'est qu'un accessoire de celle de M. Owen, et celle-ci sera probablement convertie en projet de loi par le comité auquel elle a été soumise. Il est évident, en effet, que la convention de 1827 a été aussi favorable à l'Angleterre que préjudiciable aux Etats-Unis. Ceux-ci ont vu leur rivale fonder des établissemens solides sur le territoire commun, tandis qu'ils n'ont pu, eux, y mettre le pied. Et plus cet état de choses se prolongera, plus la domination britannique s'affermira, plus les Etats-Unis se verront devancés, dépossédés. Ils n'auront plus à lutter seulement, alors, contre un droit, mais contre un fait accompli; qui aura joint les argumens de ses forteresses à ceux de sa diplomatie. Le cabinet de Washington a suivi une marche fautive: il a négocié avant de signifier la cessation de la trêve. Il en est résulté que les négociations ont traîné en longueur parce qu'elles n'avaient pas de terme fixe. S'il avait mis sa partie adverse en demeure, en lui signifiant la fin de la convention, les négociations auraient eu un résultat quelconque, et la pire des deux conclusions auxquelles elles doivent aboutir vaut mieux, pour ce pays-ci, que le *statu quo*. C'est ce qu'il paraît comprendre et vouloir obtenir.

La question de l'incorporation du Texas, qui a semblé, au début de la session, devoir former le pendant de celle de l'Oregon, sommeille en ce moment. Le Président Houston (3), pendant ce tems, a ouvert la session du petit congrès qu'il a aussi, lui, trôné à ses côtés. Son message d'inauguration annonce que les nations qui ont reconnu l'indépendance du Texas, ont montré le désir de contribuer à un arrangement à l'amiable entre le gouvernement texien et le gouvernement mexicain. Le Président se loue des bons offices de la Grande Bretagne et croit à la sincérité des sentimens et des actes de cette puissance. Au mois de juin dernier, le Mexique a témoigné de sa bonne volonté à proclamer un armistice avec le Texas; et le gouvernement n'a pas cru devoir repousser cette ouverture; des commissaires texiens ont été nommés pour s'entendre avec ceux du Mexique sur les conditions de l'armistice. Le résultat des conférences n'est point encore connu; mais le Président ne désespère pas de voir ces efforts des commissaires des deux pays amener pour résultat une paix honorable. Sur la proposition du Mexique, les prisonniers ont été relâchés de part et d'autre. Le Président ajoute que le gouvernement français continue à montrer les plus bienveillantes dispositions envers le Texas; il a exprimé le désir d'établir une ligne de navires à vapeur entre les deux pays. Des négociations sont entamées dans le même but avec la Hollande et l'Espagne.

Tant que les choses semblaient ainsi marcher vers un dénouement pacifique, mais qui sera encore éloigné, entre le Mexique et le Texas, il nous revient le bruit d'une nouvelle difficulté éclatée entre le Mexique et les Etats-Unis. On dit que M. Vaddy Thompson, le ministre américain, ne revient pas de Mexico de son plein gré, mais qu'il a reçu ordre de s'éloigner de Santa-Anna qui lui a envoyé ses passeports. Cette version est peu probable, car cautelement la concilier avec la signature du dernier traité financier que M. Vaddy Thompson a obtenu de la justice mexicaine?

Les nouvelles de Montevideo, en nous apprenant que cette ville est serrée de plus en plus par l'armée vénosayrienne commandée par Olibe, disent que les habitans français ont persisté à prendre une part active dans la

(2) Oregon ou Colombie si née à l'ouest des Montagnes-de-Roches. La ligne qui y sépare les Etats-Unis des possessions britanniques y est inconnue et en litige entre ces deux puissances, comme l'était celle entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.

Note du R. des M. R.

(3) On se rappelle que Houston est le Président du Texas.—*Note du R. M. R.*

gterre, malgré les représentations de leur consul et du commandant de l'escadre française. On ajoute que plusieurs d'entr'eux sont tombés entre les mains d'Oribé qui les a impitoyablement massacrés. C'est peut-être un droit qu'a là Oribé, dans le sens rigoureux de ce mot, au tribunal de la politique, mais c'est un droit monstrueux au tribunal de l'humanité et nous devons espérer que les représentants de la France feront tous leurs efforts pour arrêter le glaive de cette abominable justice, quelque difficile que cette tâche leur soit rendue par l'opiniâtreté de leurs compatriotes. L'humanité a des droits au dessus de tous les droits et qui survivent à la violation de tous les devoirs.

Courrier des Etats-Unis.

PROSPECTUS. (1)

HISTOIRE DU CANADA.

Le grand spectacle de l'histoire est toujours palpitant d'intérêt, soit qu'on assiste aux époques où les nations sont à leur plus haut degré de grandeur, ou à leur déclin, soit que se plaçant à leur naissance, l'on jette de ce point ses regards sur la longue chaîne d'événemens heureux et malheureux qui signalent leur passage sur la scène du monde. L'intérêt du philosophe a dû redoubler lorsqu'il a vu, il y a trois siècles, le vieux monde commencer à verser dans le nouveau, cette foule d'humbles, mais industrieux colons, dont l'avenir, enseveli dans le mystère, devait cependant, en excitant sa curiosité, faire naître en lui tant d'espérances, puisqu'au lieu de l'épée, l'intelligence et l'esprit d'entreprise et de travail formaient leurs principales armes.

Cela est vrai surtout pour le Canada. Nous devons dire à la louange de nos pères, que le sang n'a point souillé leur établissement dans ce pays, où ils ont toujours vécu en paix avec les anciens habitans du sol, qu'ils ont au contraire défendus contre des voisins aussi implacables qu'ambitieux.

Accoutumés à voir dans l'ancien monde, les nations paraître et disparaître par la force seule du glaive, ce spectacle nouveau doit donc nous intéresser, d'autant plus que notre patrie a été le théâtre de cette espèce de phénomène moral dont le monde n'avait pas été témoin depuis des milliers d'ans.

Il n'y a pas encore bien des années, l'on se livrait, chez plusieurs peuples, à l'étude de l'histoire ancienne et celle des nations étrangères, avec beaucoup plus de soin qu'à l'étude de celle de sa propre patrie. L'un était Grec, Romain par les souvenirs, et non Canadien, Français, etc. Privé peut-être chez soi, par la nature du gouvernement, de la pratique des doctrines qui sont chères au cœur de l'homme, l'on aimait à se réfugier par la pensée dans les annales des nations où elles avaient fleuri avec le plus d'éclat. La révolution française a opéré un grand changement dans les esprits à cet égard, et l'on en est revenu à des principes plus rationnels et dont les résultats sont plus utiles. Le Canada plus jeune et peut-être plus timide, est entré plus tard dans cette voie de réforme : son histoire étant bien moins riche en événemens, et puisant lui-même jusqu'à un certain point ses principes et ses idées, dans celles des nations dont une longue suite de siècles avaient enrichi l'expérience, et perfectionné le génie et le goût, il en sentait moins le besoin. Ses regards se portaient naturellement, comme aujourd'hui encore, sur les créations et sur les découvertes de ces antiques nations, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans la politique, dans le commerce, dans la navigation ; il prenait, comme il prend toujours leurs travaux et leur conduite pour exemple et pour modèles.

Suivant donc le progrès européen, l'étude de notre histoire est devenue une partie essentielle de notre éducation ; et à mesure qu'on s'est enfoncé, dans les annales pittoresques de notre pays, on y a découvert un intérêt, on y a découvert un charme dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence. En effet, l'origine et les progrès des colonies américaines, dont les destinées paraissent si belles, doivent intéresser beaucoup plus le penseur que les irruptions sanglantes des barbares qui ont donné naissance à l'Europe moderne au milieu des ruines. L'ambition la plus noble d'un génie éclairé, le désir de faire des découvertes propres à améliorer le sort de ses semblables, la propagation du christianisme, l'amour de la paix et de la liberté, tels sont les principaux motifs qui ont amené dans le nouveau monde, Colomb, Cabot et Cartier, les missionnaires, les planteurs, enfin, qui tout ensemble ont contribué à y introduire cette haute civilisation, dont l'Amérique est peut être destinée à conserver dans un avenir reculé le flambeau éteint dans les mains de l'Europe retombée dans les ténèbres de la barbarie.

L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada ne le cède en intérêt à celle d'aucune autre partie de l'Amérique. La hardiesse de Cartier qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu de tribus inconnues, et léguer de vastes contrées à sa patrie ; la fondation du Canada par Champlain qui s'assied tranquillement sur les rives du fleuve St. Laurent, entouré de ces forêts séculaires que n'avaient fait retentir encore que les cris de barbarie, et que n'avait arrosées que le sang des victimes humaines ; les souffrances et la lutte des premiers colons avec la fumeuse confédération iroquoise ; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique Septentrionale depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'aux nations qui habitaient les rives occidentales du Mississippi ; les expéditions guerrières des Canadiens dans la baie d'Hudson, Terre-neuve, et jusque dans la Virginie et la Louisiane ; la fondation par les missionnaires et les Canadiens des premiers établissemens européens dans l'Etat du Michigan, du Wisconsin, de la Louisiane et de la

partie orientale du Texas, voilà certes des entreprises, des actions, bien dignes de notre intérêt et de celui de la postérité, et qui, joints aux autres événemens militaires et politiques, donnent aux premiers temps de notre histoire un monument, une variété, une richesse de couleurs, qui nous semblent pleins d'attraits.

Si l'on examine l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis le commencement jusqu'à nos jours, elle se partage en deux grandes époques que divise le passage de cette colonie de la domination française à la domination anglaise, et que caractérise, la première, la lutte armée des Canadiens avec les sauvages et les colonies anglaises maintenant indépendantes ; et la seconde, la lutte politique et parlementaire qu'ils soutiennent encore pour leur conservation comme peuple. La différence des armes entre ces deux époques militantes, en variant le tableau des événemens, montre ce peuple sous deux points de vue divers, et ajoute par là même un intérêt toujours croissant. Sous la domination française, l'histoire rend témoignage au courage des Canadiens, à leur amour pour leur pays, et à leur fidélité pour leur roi. Sous la domination actuelle, en déployant les mêmes qualités, ils ont défendu avec le même dévouement la vieille cause de leur existence sur un autre champ de bataille, lors même que leur mère-patrie se trompant sur leurs motifs, et soupçonnant leur loyauté, les mettait dans la situation la plus défavorable ; dans cette nouvelle carrière, la défense de leurs droits sacrés et inaliénables, leur a acquis encore une gloire qui doit nous être bien chère.

Cette lutte politique a fait surgir des noms, qu'entoura la vénération de la postérité, des hommes dont les talens, le patriotisme ou l'éloquence embellissent nos annales comme, pour ne citer que les morts, les Papineau, les Bédard, les Stuart, qui ont pris une si belle place dans notre histoire.

Cependant l'immigration des Iles Britanniques et l'union du Bas et du Haut-Canada dont l'objet, avoué par Lord Durham, dans le rapport qu'il a fait au gouvernement métropolitain, avant la passation de cet acte, est contraire aux obligations contractées par l'Angleterre dans l'acte de 1774 et dans celui de 1791, à la saine politique de l'empire, et dont pour cette raison l'on reconnaîtra tôt ou tard le danger, ont ébranlé le courage de ceux qui croient que les transformations de peuples se font aussi facilement qu'un décret royal ou un acte législatif. Nous avons plus de foi dans la stabilité des sociétés ; et plein d'espérance nous croyons à l'existence future de ce peuple dont les hommes timides, qu'effraie et déconcerte une lutte sans cesse renaissante, regardent l'anéantissement, dans un avenir plus ou moins éloigné, comme un sort inévitable. Si je m'abandonnais comme eux à ces pensées sinistres, loin de vouloir retracer les événemens qui ont signalé sa naissance et ses progrès, et de me complaire dans la relation des faits qui l'honorent, je ne trouverais de voix que pour gémir sur son tombeau. Comme cette femme devant le Christ mort d'un grand peintre, je me couvrirais la tête pour ne pas voir agoniser ma patrie, expirer ma race. Non ; homme d'espérance, l'on n'entendra jamais ma voix prédire le malheur ; homme de mon pays, l'on ne me verra jamais, par crainte ou par intérêt, calculer sur sa ruine supposée pour abandonner sa cause.

Mais, dans le vrai, cette existence du peuple canadien n'est pas plus douteuse aujourd'hui qu'à aucune époque de son histoire. Sa destinée est de lutter continuellement, tantôt contre une autre race qui, jetée en plus grand nombre que lui dans ce continent, y a acquis depuis longtemps une prépondérance, qui n'a plus rien à craindre. Mais qui peut dire que ces luites aient retardé essentiellement sa marche ? C'est pendant celle dont on appréhende les plus funestes résultats, que son extension a pris les plus grands développemens. Dans les 152 ans de la domination française la population du Canada n'a atteint que le chiffre de 80,000 âmes environ, tandis que dans les 33 ans de la domination anglaise, ce chiffre s'est élevé à plus de 500,000, et le pays s'est établi dans sa plus grande étendue. On voit donc que les frayeurs dont nous venons de parler sont plus chimériques que réelles.

Plusieurs de ces esprits craintifs interrogent le passé, cherchent pour justifier les prévisions, les irruptions toujours passagères des Français dans les différentes parties du monde et dans la mobilité de caractère qui leur est propre, la preuve de ce qu'ils avancent. Lisez ; s'écrient-ils plutôt :

« La France, dit Chateaubriand, possédait autrefois dans l'Amérique septentrionale un vaste empire qui s'étendait depuis le Labrador jusqu'aux Florides, et depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'aux lacs les plus reculés du Haut-Canada. — De cet empire plus étendu que l'Europe, la France n'a rien gardé ; elle a perdu la moitié du Nouveau-Monde, comme la domination de l'ancien, exercée sous Charlemagne, Louis XIV et Napoléon. Aucun peuple n'a plus parcouru et renoué le monde que ce vieux peuple gaulois-français. Dans l'effacement des temps historiques il a colonisé une grande portion de l'Europe, vaincu et brûlé Rome, saccagé la Grèce ; il a laissé son nom à la Galice, à la Gallicie, à la Galatie, pays de Galles, à la Lusitanie antique, à la Franconie, à nombre d'autres provinces ou villes ; il a légué les noms de ses princes, de ses capitaines ou de ses cités, les souvenirs de sa langue, de ses mœurs et de son courage aux rives du Gange aussi bien qu'à ces états nouveaux éclos comme par enchantement dans les forêts américaines ; mais de tant de dominations diverses, il n'a pu conserver même ses limites naturelles ; et, pour ce qui concerne le Nouveau-Monde, une race et une civilisation rivales s'étendent aujourd'hui dans cette immense espace de plus de quinze cents lieues que la France avait jalonné de ses comptoirs de ses postes militaires, depuis la baie d'Hudson jusqu'aux bouches du Mississipi.

Les révolutions politiques ou militaires, les institutions, le temps et les ra

(1) Ce prospectus servira d'introduction à l'ouvrage. On a cru que cet introduction ferait mieux connaître le but et le plan de l'auteur, qu'un prospectus ordinaire.

ligions mêmes ne peuvent donc changer certains peuples marqués par la providence d'un type en quelque sorte indestructible. A quelques nuances près, résultant du progrès des idées et des formes sociales, les soldats du grand Condé et de Bonaparte étaient encore des images assez ressemblantes des compagnons de Brennus ou de Bellovèse. Mobilité dans la durée; instinct d'expansion et de conquête plutôt qu'esprit de domination stable." (2)

Mais ce tableau que fait M. Maillefer du génie de son pays pour la colonisation, ne peut s'appliquer au pionnier français qui a une fois fertilisé le sol de sa patrie adoptée, et qui s'y est fixé d'une manière permanente. L'attachement des canadiens pour leur pays natal a été de tout temps proverbial; ils possèdent éminemment cette qualité de leurs ancêtres, et cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient, dit le même auteur, l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes. Citons par contre ce qu'il dit de cette force de cohésion qui est le seul sujet qui doit nous occuper; ses remarques méritent nos méditations.

"Enthousiasme aventureux et voyageur, à côté d'un amour impérissable du sol et d'une pensée permanente de retour; entraînements irrésistibles mais trop subordonnés aux défaillances de la fortune; moins d'attachement aux institutions qu'aux hommes qui en sont la personnification trop souvent mensongère; au fond, beaucoup de bienveillance et de crédulité généreuse, une force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes et la relève triomphante de tous désastres; telles ont été depuis trente siècles les caractéristiques de la grande famille celtique, ou gauloise, ou française, car son nom seul a varié. Bonnes ou mauvaises, elles ont continué son individualité parmi les nations et présidé à ses fortunes diverses. Aux détracteurs jaloux, aux prophètes de malheur, ce peuple a droit de répondre qu'il est le doyen de l'Europe, et que, à plusieurs reprises, il a eu le privilège d'en être le modèle, le législateur ou l'arbitre. Même après ses récents désastres, plus puissant qu'aucun autre par l'unité, le nombre, par la merveilleuse diversité de ses ressources et de ses aptitudes, il a été le contemporain des Sésostris, des Cyrus, des Numa, et fortune étonnante! sa mobilité même l'a aidé à surnager au milieu de tant de naufrages, comme ces bouées flottantes sur les écueils de l'Océan.

La vieille étourderie gauloise a survécu aux immuables théocraties de l'Égypte et de l'Asie, aux savantes combinaisons politiques des Hellènes, à la sagesse et à la discipline conquérante des Romains. Doué d'un génie moins flexible, moins confiant et plus calculateur, ce peuple antique et toujours jeune quand retentit l'appel d'une noble pensée ou d'un grand homme, ce peuple eût disparu comme tant d'autres plus sages en apparence, et qui ont cessé d'être parce qu'ils ne comprenaient qu'un rôle, qu'un intérêt ou qu'une idée."

Ces lignes sont éloquentes, et elles le sont parce qu'elles sont vraies. Ce peuple en effet, se conserve comme type, même lorsque tout semble annoncer sa destruction. Un noyau de ses enfans se forme-t-il au milieu des races étrangères, il se propage en restant comme isolé au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut guère s'amalgamer. Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes, dans les États-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Aux deux bouts de cette moitié du continent au contraire, deux groupes français, ont pareillement pris place et non seulement s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'une énergie qui est comme indépendante d'eux, repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent, la fierté du grand peuple dont ils descendent et qui les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre; leur esprit de sociabilité, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans les situations où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion dont nous parlions toute à l'heure se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

Sous une apparence de légèreté, que les hommes superficiels croient entrée bien avant dans le caractère français, il y a une stabilité de 14 siècles! Il y a ce sentiment intime de conservation, qui arrêta Attila à Châlons, les Arabes à Poitiers, arme en 1792 la nation entière qui croit son existence menacée. Malgré la mobilité de sa surface, la France a toujours été constitutionnellement guerrière en dépit de ses grands désastres, a toujours été catholique, malgré les plus épouvantables guerres religieuses, royaliste, malgré les révolutions. C'est aussi dans ce pays que la civilisation, quoique progressant quelquefois moins vite qu'ailleurs, a marché avec le plus d'assurance et d'uniformité.

Il résulte de ces faits et de ces observations que chaque race a son génie particulier, et qu'elle ne réussit que lorsqu'elle en suit les penchans. Vouloir changer notre caractère, ce serait probablement nous perdre. Les six siècles de persécution, d'esclavage et de sang de l'Irlande en sont une preuve éternelle.

D'un autre côté, que gagnerait-on à cette conduite? Poussés à bout par la politique imprévoyante et sans communauté d'idées avec les canadiens, du gouvernement local, si souvent en contradiction avec les déclarations de la métropole, ceux qui ont désespéré de la cause canadienne, et qui n'ont vu de salut que l'américanisation, se sont jetés tête baissée dans la révolte soudaine, et provoqué par une longue suite d'actes que le peuple avait jugés hostiles à son existence, qui est venue troubler les rives du Richelieu et du lac des Deux-Montagnes, et en combattant pour une cause ainsi étrangère,

pour un ordre de chose qui aurait précipité notre ruine, ils ont trouvé l'exil ou l'échafaud, et légué à leur patrie les conséquences funestes de la révocation de l'acte constitutionnel de 1791, sans que leurs compatriotes puissent avoir la consolation de dire qu'ils aient sacrifié leur fortune et leur vie pour la véritable cause du peuple canadien, qu'ils croyaient si bien servir.

La destinée des peuples, comme celle des hommes, souvent malheureuse à l'un berceau, change et s'améliore à mesure qu'ils grandissent. L'histoire nous montre plusieurs nations qui ont puisé leur force et leur génie dans les malheurs qui ont accompagné leurs premiers pas. L'Angleterre en est un brillant exemple; quelle affreuse destinée que la sienne jusqu'au 14^e siècle! Eh bien, à force de persévérance et d'efforts, elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, riche, puissante et libre. Cette période de lutte est-elle moins intéressante, moins belle que celle où des événements plus éclatants honorent son histoire? Nous ne le pensons pas.

Les hommes d'état éminents qui ont dirigé le timon des affaires de la Grande-Bretagne après la cession du Canada en 1763, n'ont pas laissé que d'entrevoir que la situation particulière des Canadiens, dans l'Amérique Septentrionale, était un gage de leur fidélité; et cette prévision n'a été qu'une des preuves de la sagacité que le cabinet de cette puissance a données en tant d'occasions. (3)

Les canadiens livrés à leurs réflexions pénibles, après que le sort des armes eût décidé la lutte sanglante où ils avaient montré tant de dévouement à la France, jetèrent avec inquiétude les yeux sur l'avenir: ils se virent isolés, en petit nombre à côté de colonies puissantes et populeuses avec lesquelles ils avaient toujours été en guerre, délaissés par la partie la plus riche et la plus éclairée de la population qui repassait dans la mère-patrie, et dont les lumières leur eussent été d'un si grand secours. Néanmoins ne désespérant pas, ils étudièrent leur position, et exposèrent au gouvernement leurs vœux et leurs droits garantis par les traités. Ils lui adressèrent des mémoires, dans lesquels ils donnaient pour garantie de leur fidélité la différence même qui existait entre leur langue et leur religion et celles des colonies voisines.

Le hasard a fait découvrir cette année, dans les archives du secrétariat provincial à Québec un de ces mémoires, écrit avec beaucoup de sens, et dans lequel l'auteur a fait des prévisions que les évènements n'ont pas tardé à réaliser. En parlant de la séparation probable de l'Amérique du nord d'avec l'Angleterre il dit: "Or s'il ne subsiste pas entre le Canada et la Grande-Bretagne d'anciens motifs de liaison et d'intérêt étrangers à ceux que la Nouvelle Angleterre pourrait, dans le cas de la séparation, proposer au Canada, la Grande-Bretagne ne pourra non plus compter sur le Canada que sur la Nouvelle Angleterre. Serait-un paradoxe d'ajourner cette réunion de tout le continent de l'Amérique formée dans un principe de franchise absolue, prépara et amenera enfin le temps où il ne restera à l'Europe, de colonies en Amérique, que celle que l'Amérique voudra bien lui laisser; car une expédition préparée dans la Nouvelle Angleterre sera exécutée contre les Indes de l'ouest, avant même qu'on ait à Londres, la première nouvelle du projet.

"S'il est un moyen d'empêcher, ou du moins, d'éloigner cette révolution, ce ne peut être que de favoriser tout ce qui peut entretenir une diversité d'opinions, de langage, de mœurs et d'intérêt, entre le Canada et la Nouvelle Angleterre."

Le gouvernement anglais, influencé probablement par ces représentations, et guidé par les principes d'une saine politique, conserva la langue, les lois et la religion des Canadiens le tems même où il lui aurait été comparatively facile d'abolir les uns et les autres, puisqu'il possédait alors la moitié de toute l'Amérique. Il eut bientôt lieu de s'en rejouir. Deux ans après la promulgation de l'acte de 1774, les colonies anglaises déclaraient leur indépendance, et les Canadiens refusaient de se joindre à elles. Ils n'avaient pas oublié que le Congrès américain avait compté parmi ses griefs l'acte en question, déclarant qu'il était "injuste, inconstitutionnel, très dangereux et subversif, des droits américains."

Ceux qui croient que, malgré les déviations qu'on peut forcément leur faire subir pendant un tems, les choses reprennent toujours leur place logique dans l'ordre des évènements et des tems, ont donc lieu d'espérer que l'Angleterre réprouvera tôt ou tard les théories dangereuses de Lord Durham relativement au peuple Canadien, et reviendra à la politique prolongée et comme le disait George III, juste et humaine de son gouvernement en 1774 et 1791, et surtout aux recommandations formelles que le Comité de la Chambre des communes à Londres a faites en 1828, que les Canadiens d'origine française ne devraient pas être troublés le moins du monde dans la jouissance paisible de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges, tels qu'ils leur avaient été garantis par les actes du parlement britannique. Recommandation approuvée alors par le parlement de la Grande-Bretagne.

(3) Lorsque George III sanctionna l'acte de 1774 qui rétablissait les lois du Canada, il observa "qu'il était fondé sur les principes les plus clairs de la justice et de l'humanité, et il n'avait aucun doute qu'il aurait le meilleur effet pour apaiser les esprits et avancer le bonheur de ses sujets canadiens."

Cavendish's debates on the Canada Bill in 1774
"Lord North, premier ministre, dit dans les débats, monsieur, ce bill, tel qu'il a été présenté dans la chambre des lords, est le résultat de l'opinion du noble lord (le comte de Dartmouth secrétaire d'état pour les colonies), qui a offert ce qu'il conçoit être le meilleur plan pour le Canada, le meilleur plan pour la Grande-Bretagne." *Ibid.* Il ne faut pas oublier que les difficultés entre cette puissance et ses colonies d'Amérique étaient déjà alors réduites à un point où un appel aux armes devenait tous les jours de plus en plus éminent.

(2) De la puissance et des institutions de l'Union Américaine.

Dans les observations ci-dessus, nous avons eu devoir énoncer nos vues sur un sujet qui doit préoccuper tous les Canadiens dans la situation exceptionnelle où ils se trouvent, comme peuple. Nous avons dû le faire puisque nous croyons que nos lecteurs avaient droit de connaître notre opinion à cet égard. Nous avons dû exprimer nos espérances que nous croyons bien fondées parce qu'elles procèdent des déductions les plus sévères des faits historiques dont nous allons dérouler le riche et intéressant tableau. D'ailleurs que gagnerait-on à cacher ce que l'on doit faire connaître au monde ?

Appuyé sur la vérité, et suivant, dans ce système, la chaîne et les conséquences naturelles des événements, nous n'aurons pas besoin de dénaturer les faits, de leur attribuer des causes douteuses, d'appeler à notre aide des suppositions fantastiques pour établir un système d'idées qui justifierait la transformation forcée du peuple du Canada.

Telles étant à nos yeux, la situation que la providence a faite à ce pays et la politique qu'il doit suivre, ce qui précède suffit pour faire connaître l'esprit qui guidera notre plume ; nous travaillerons à l'inspirer dans le cours de ce livre et nous nous appuierons des faits de l'histoire pour prouver que nous ne faisons en cela que suivre notre destinée naturelle.

Dans l'appréciation des faits nous apporterons la critique la plus minutieuse dont nous soyons capable, et lorsqu'ils seront douteux et en désaccord avec la logique des événements dont ils seront supposés faire partie, nous les laisserons de côté. Nous ne nous épargnerons pas de peine pour utiliser tous les matériaux que nous pourrions nous procurer ; nous frapperons à toutes les portes ; nous puiserons à toutes les sources. Enfin dans cette grande tâche, nous ne cesserons point de nous éclairer du flambeau de l'impartialité.

On a écrit plusieurs histoires du Canada. Celle de Charlevoix, est sans contredit la plus célèbre ; mais elle ne vient que jusque vers 1725. Celle de M. Smith qui finit avec le siècle dernier, contient, dans la dernière partie, plusieurs puéilités et laisse sous silence des faits qui ne doivent pas être perdus de vue. Celle M. Bibaud publiée actuellement descend jusqu'à nos jours.

L'histoire de la Nouvelle France par Charlevoix, est écrite principalement au point de vue religieux, et renferme par conséquent de longues et nombreuses digressions sur les missionnaires dénuées d'intérêt pour la généralité des lecteurs. D'ailleurs, écrivant aussi pour la France, cet auteur a dû entrer dans une foule de détails nécessaires peut-être pour l'Europe, mais inutiles pour nous ; d'autres ont perdu leur intérêt par l'éloignement des temps.

Si Charlevoix s'est montré quelquefois crédule, il sait généralement juger avec sagesse ; laborieux, il a su profiter de ses rapports avec la cour de France pour puiser à des sources certaines et officielles et enrichir notre histoire, dont le corps jusqu'à lui, n'était qu'un squelette informe et sans vie. Il est tombé, il est vrai, dans de graves erreurs sur les premiers temps du Canada et sur les voyages de Jacques Cartier dont il ne paraît pas avoir vu toutes les relations. Mais pouvait-il en être autrement dans un ouvrage pour lequel il n'avait pour ainsi dire que des matériaux épars ? et qu'il a dû rassembler de toutes les parties du Canada et de la France.

Les documents historiques découverts depuis, et la centralisation des ouvrages relatifs au Nouveau-Monde dans les bibliothèques publiques et dans celles des sociétés savantes, et dont l'abondance est assez grande, permettent de combler des lacunes que l'absence d'informations certaines avait forcées de laisser, et de rectifier des faits exposés avec inexactitude. Dans ces bibliothèques figurent toujours au premier rang les écrits précieux de nos voyageurs et surtout des missionnaires, auxquels les meilleurs historiens américains se plaisent à payer un juste tribut d'éloges. Québec en possède deux collections qui s'accroissent tous les jours ; l'une a été formée sous les auspices de la société littéraire, et l'autre sous ceux de la chambre d'assemblée à laquelle elle appartient.

Comme l'histoire de la Nouvelle France, nous ne nous occuperons à mener tous les événements de front dans les diverses provinces dépendant réellement ou nominale du Canada, parce que l'esprit se rebute à errer au milieu de faits divers qui s'entrechevêtrent, se croisent, se confondent. Nous relaterons ceux de chaque province ayant un gouvernement particulier, séparément et à part, autant que cela pourra se faire sans nuire à l'enchaînement et à la clarté. Ainsi l'histoire de l'Acadie formera généralement des chapitres qui selon le besoin s'arrêteront bien en deçà ou descendront bien au delà des époques correspondantes de celle du Canada proprement dit.

Suivant toujours le même système de présenter les faits, comme par tableaux, où l'on puisse voir leur ensemble du premier coup d'œil, l'aperçu des moeurs des Indiens, celui du régime civil et ecclésiastique du Canada, celui des découvertes dans l'intérieur du Continent, etc. formeront autant de chapitres ; ce qui ajoutera à l'intérêt et à la clarté, et permettra dans l'occasion d'abrégier, comme lorsqu'il s'agira des provinces qui dépendaient autrefois du gouvernement canadien, par exemple la Louisiane, dont l'histoire ne nous intéresse guères plus que d'une manière générale.

Enfin, lorsque nous arriverons au régime constitutionnel, nous recueillerons avec soin et impartialité les actes des corps législatifs qui doivent prendre rang dans l'histoire. L'homme éclairé suit avec beaucoup plus d'intérêt ces luttes pacifiques dont le bien de la patrie constitue l'objet, que celles des guerres qui entraînent à leur suite tant de maux sans jamais presque produire auc un bien. D'ailleurs dans les idées d'aujourd'hui, ils doivent désormais occuper la première place, puisque l'on admet que l'intelligence et la justice doivent former la base des gouvernements, et éclairer la carrière des législateurs.

F. X. GARNEAU.

LE MÉDECIN MALGRÉ LUI.

SUITE ET FIN.

Ajoutez au portrait que je vous ai tracé, une force de haine comparable à sa force physique ; une jalousie envieuse de ce que je gardais ma dignité vis-à-vis des paysans, et enfin, un dernier mot, un titre qui vous dira tout ce que j'avais à redouter de lui... il était membre du tribunal révolutionnaire. Quand la révolution avait éclaté, il s'y était jeté avec fureur, et dès 90 il était arrivé à 93. Il dominait à la ville dans sa section par l'audace de ses conseils proscriptionnaires, et déployait là théoriquement ce mépris de la vie des autres qu'il avait montré dans ses actions comme soldat et comme médecin. Je l'avoue, malgré mon diplôme, je tremblais devant lui. Quand nous nous rencontrions, son regard jaloux et cruel tombait sur moi comme sur une proie, cherchant une place où il pourrait me frapper. Il semblait que sa haine devinait en moi quelque titre caché qui me livrait à lui. J'enveloppais dans une dignité calme et dans un silence sévère tout ce qui aurait pu me trahir... ; j'effaçais mes gestes, mes paroles, ma démarche habituelle... ; et pourtant je n'étais pas sans crainte... S'il avait su que j'étais prêtre !... Hé bien !... hé bien, il le sut !

— Comment ? — Il l'apprit !... on le lui dit !

— Qui donc ? — Moi !

— Vous ?... — Oui, moi !...

Je n'oublierai jamais ce jour terrible et cette réunion presque solennelle. Mon hôtesse avait pour voisine une jeune femme restée veuve avec une jeune fille de dix ans. Tout à coup cette enfant est prise d'une maladie si terrible, qu'en deux jours la gravité devint danger, le danger devint mortel. M. Laroche était son médecin ; on l'appelle. Tout ce qu'il essaie demeure impuissant... La destruction avançait. Eperdue, la mère demande d'autres soins, d'autres conseils. "M. Aubry ! je veux M. Aubry !" On me fait venir ; un troisième médecin est appelé, et le soir, à huit heures, nous entrons dans cette maison pleine de larmes et d'angoisses. La pauvre mère nous attendait dans la pièce d'entrée ; c'est elle qui nous ouvrit, c'est elle qui nous introduisit dans cette chambre, et rien ne peut rendre ce qu'il y eut de déchirant dans son accent et sur sa figure quand elle arriva devant ce lit, et nous dit : "La voilà !" Nous la priâmes de s'éloigner et nous restâmes seuls. Oh ! que ceux qui ont trouvé un texte de scène plaisante dans une consultation de médecins n'en ont jamais vu une autour du lit d'une personne aimée ! Cette chambre obscure, cette lampe basse, ce lit dans l'ombre, ce silence, cet arrêt à prononcer ;... j'étais saisi d'une sorte de terreur. Il me semblait qu'on me faisait monter sur un tribunal, et qu'on me rendait de la robe de juge dans une condamnation à mort. Juge aveugle, juge sans connaître la loi, sans balance, rien que le glaive ! La pitié vint se joindre à ce sentiment d'effroi, et acheva de me troubler. M. Laroche prit l'enfant dans son lit ; elle poussa un faible gémissement, et l'on commença l'examen de ce pauvre petit corps amaigri, qui retombait plié en deux sur le bras qui le soutenait. De temps en temps, sans ouvrir les yeux, elle poussait de légers cris plaintifs qui me perçaient l'âme, et je me détournais pour cacher mon émotion ; mon émotion m'eût trahi. L'enfant reposé dans son lit et la maladie expliquée, nous nous retirâmes dans la pièce voisine ; mais alors éclata une scène inattendue, et qui fit bientôt deux condamnés à mort au lieu d'un. M. Laroche proposa un remède terrible, mais décisif. "L'enfant est perdue si on l'essaie, dit le second médecin, et il offrit un autre moyen. — Si on s'y arrête, elle est perdue ! s'écrie M. Laroche. — Eh bien donc, reprit le premier, que monsieur Aubry prononce ! — Moi !... moi !... m'écriai-je frappé d'épouvante, jamais ! je ne..." Je m'arrêtai ; j'allais me trahir ! Situation terrible ! Que faire ? choisir ? c'était tuer l'enfant peut-être. Révéler la vérité ? c'était me perdre. Plus calme, j'aurais pu me recuser et désigner un autre médecin. Mais, surpris par cette attaque imprévue, je ne voyais que l'échafaud d'un côté, un cercueil de l'autre ; et pressé entre ces deux hommes, l'un à ma droite, l'autre à ma gauche, tous deux me disant : "Elle est morte si on ne le fait pas ; elle est morte si on le fait..." Je me taisais, éperdu...

— C'en est trop, dit le second médecin : qu'il prononce, ou j'abandonne l'enfant.

— Arrêtez ! repris-je vivement ; Je la voyais perdue aux mains de M. Laroche.

— Prononcez donc !

J'hésitais encore... Le second médecin se leva pour partir...

— Je ne puis pas prononcer ! m'écriai-je hors de moi... Je ne le puis pas !

— Pourquoi ? — Je ne le dois pas !

— Pourquoi ? — Pourquoi !... je ne suis pas médecin !

Je n'avais pas achevé ces mots, que M. Laroche poussa un cri sauvage. La mourante, son devoir, il oublie tout ; il ne vit plus que sa victime ; et marchant à moi les yeux étincelants !

— Qui êtes-vous donc ? me dit-il.

Je pâlis ; son regard était un arrêt de mort.

— De quel droit m'interrogez-vous ? — Oubliez-vous de quel tribunal je suis membre ? Pourquoi êtes-vous venu ici ? pourquoi cachez-vous votre nom ? pourquoi avez-vous pris un titre faux ? pourquoi mentez-vous à l'État, au public ?... Qui êtes-vous ?

Et il enfonçait, pour ainsi dire, chacune de ces interpellations en me un coup mortel... Je me taisais toujours... ; je n'étais encore qu'un suspect... Un mot, et j'étais condamné.

« Votre profession est donc bien vile, dit-il amèrement, puisque vous n'osez l'avouer ? »

Bien vile !... ce mot m'avait fait rougir d'indignation.

« Puisque vous la reniez !... »

— Bien vile !... repris-je avec plus d'énergie. Ah ! je ne laisserai pas insultier mon maître !

— Son maître !... Il sert un roi.

— Oui... un roi ! un roi auguste ! tout-puissant ! Un roi que j'adore, et dont je proclamerai le nom jusque sous votre couteau !...

A ce moment un cri terrible partit de la chambre de l'enfant, et la porte s'ouvrant avec fracas, la mère se précipita au milieu de nous en s'écriant : « Elle meurt !... elle meurt !... Eh bien ! m'écriai-je à mon tour avec exaltation... puisque la mort est là, mon rôle commencé ! Eloignez-vous, médecins du corps ! vous n'avez rien à faire près de la mourante... ; c'est moi qu'elle réclame... : ma place est auprès d'elle... Je suis prêtre !... »

Le lendemain je comparais devant le tribunal révaluationnaire, et l'enfant était sauvée : une crise décisive, et que j'avais favorisée en ne décidant rien, l'avait rendue à la vie. On n'était pas longtemps accusé en 93 : à quatre heures je montais, moi quinzisième, sur la charrette fatale ; cinq minutes après je passais devant la maison de ma pauvre veuve, qui s'était mise sur le seuil de la porte, et sanglotait quand je lui dis adieu de la main ; et enfin, un quart d'heure plus tard je m'arrêtais au pied de l'échafaud. — Mais comment donc vivez-vous ?

A peine si je le comprends encore. Le temps était affreux : de la pluie, de la neige, et un ciel si sombre, qu'à quatre heures la nuit avait presque commencé. La foule cependant était considérable, attirée et exaspérée par le nombre inaccoutumé des victimes. La charrette, comme je vous l'ai dit, en contenait quinze : j'étais, moi, le dernier, assis à l'extrémité du banc, les mains liées derrière le dos. Mon cœur était serré, mais je n'avais pas peur : mon sacrifice était fait : je mourais pour avoir confessé le nom de mon maître.... L'échafaud paraît.... je vois le bourreau, je vois le couteau.... La voiture s'arrête ;... mon cœur bat plus vite. Comme on craignait quelque mouvement dans le peuple, qui murmurait déjà.... on entoure toute la voiture de troupes ; mais on ne pose à l'extrémité de la charrette près de moi qu'un seul soldat.... il me touchait presque. Le premier condamné descend ;... je vois le couteau remonter rouge. Des cris s'élèvent dans la foule qui entoure les troupes et se presse sur nous ; la pluie redouble et vient augmenter le désordre. Pour en finir plus vite, on fait avancer la charrette de trois pas ; mais un pavé se trouve sous la roue, un cahot violent nous soulève ; et comme j'étais assis tout à fait à l'extrémité du banc, je tombe debout, mais les mains liées, devant le soldat qui gardait le derrière de la voiture.... J'allais parler ; mais soudain oh ! comment peindre ce moment ? soudain sans dire une parole, sans changer de visage, il passe vivement entre moi et la charrette, et se pose l'arme au bras devant moi,.... et me voilà dos à dos avec lui, caché par lui, couvert par l'obscurité, presque mêlé à la foule qui faisait plier le cordon de troupes, et immobile, éperdu, attendant la fin de cette scène. Le sacrifice se poursuit au milieu des cris et de la confusion ; j'entends descendre chacun de mes compagnons ; je compte : douze,.... treize,.... quatorze ;.... c'est mon tour, on va m'appeler ! Ciel ! on se tait ; la foule se précipite autour de l'échafaud, les troupes se dispersent ; je me jette dans le peuple sans avoir pu serrer la main de mon bienfaiteur ; et, porté par les flots de la multitude, j'arrive égaré, ruisselant de pluie, dans un chantier où je me cache jusqu'à la nuit complète. La nuit venue, ma tête un peu calmée et mes mains délivrées, je me hasarde dans les rues, et je me dirige vers la maison de mon hôtesse. J'arrive, je regarde par la croisée : on était à souper. La pauvre femme, je la vois encore, tenant à la main une bouchée de pain qu'elle oubliais de porter à ses lèvres, et elle pleurait. Je frappe tout doucement.... on m'ouvre. « Ah ! — Silence ! » Une fois là, mes larmes éclatent, et je tombe à genoux en remerciant Dieu. Je leur contai tout. On me tint caché trois jours, puis je revins ici, où l'on ne songeait plus à me chercher, et où j'ai vécu jusqu'à mes quatre-vingt-deux ans, ce dont je rends grâce à Dieu, car j'ai fait un peu de bien, et je serai pleuré, je crois..... mais pas de si tôt encore, j'espère... Puis il ajouta gaiement : Je marche sans bâton, je lis sans lunettes, et j'ai là une bouteille de vieux vin de Bourgogne dont je veux prendre avec vous un verre, sans que ma main tremble en la portant.

Il prit la bouteille :

A votre bon voyage, mon jeune hôte.... ; quand je partirai pour le mien, je veux qu'on vous en fasse part, et vous vous direz : « Ah ! ce pauvre curé Barbois ! Quelle douce mage ! c'était un brave homme !... » Bonsoir mon hôte !

E. LEGOUVÉ.

REMÈDE IMPORTANT POUR LES CANCERS.

Le Col. Ussery, de la Paroisse de De Soto informe l'éditeur du *Caddo Gazette* qu'il a essayé un remède pour cette dangereuse maladie, remède qui lui a été recommandé par un espagnol. En voici la description : Prenez un œuf, cassez le, faites-en sortir le blanc, en retenant le jaune dans la coquille, mettez y ensuite du sel que vous mêlerez bien ensemble jusqu'à ce que vous en ayez formé une espèce d'onguent ; puis vous placez une partie de cet onguent sur un morceau de *Sticking Plaster*, et appliquez le sur la plaie deux fois par jour. Le Col. Ussery, en a fait l'expérience deux fois dans sa propre famille avec un succès complet.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ÉCOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémi en s'adressant au curé du lieu. P. BEDARD, Ptre. St. Rémi, 18 décembre 1843.

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSSIGNÉS pour L'HISTOIRE DU CANADA, qui désiraient avoir le Vol. 1er. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre. M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre. M. B. 22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVELLE ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE
L'AGRICULTURE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÈRIE DU SCAPULAIRE, suivie de Billet d'Admission.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPERANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROLON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 3d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.